

# Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement (CE)



## 1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

|                                       |   |                            |  |
|---------------------------------------|---|----------------------------|--|
| <b>Nom:</b>                           | IC LSPR 12PK MARK CONST CAUTION<br>BLUE   | <b>Date de Révision:</b>   | 8/9/2018   |
| <b>Product Identifier:</b>            | 264694  | <b>Société/Entreprise:</b> | 7/6/2018   |
| <b>Caractérisation chimique:</b>      | Marking Paint/Aerosols  |                            |  |
| <b>Société/Entreprise:</b>            | Rust-Oleum Corporation<br>11 Hawthorn Parkway<br>Vernon Hills, IL 60061<br>USA  | <b>Fabricant:</b>          | Rust-Oleum Corporation<br>11 Hawthorn Parkway<br>Vernon Hills, IL 60061<br>USA |
|                                       | Rust-Oleum Canada (ROCA)<br>200 Confederation Parkway<br>Concord, ON L4K 4T8<br>Canada<br>Emergency Phone: 800-387-3625 |                            |  |
| <b>Préparée par:</b>                  | Service des affaires réglementaires   |                            |  |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence:</b> | Hotline de 24 heures: 847-367-7700  |                            |  |

## 2. Identification des dangers

### Classement de la Préparation

### Symboles du produit



### Mention d'avertissement

Danger

### Dangers spécifiques

35% Du mélange constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue.

### MENTIONS DE DANGER SGH

|                                       |      |  |
|---------------------------------------|------|--|
| Aérosol inflammable, catégorie 1      | H222 | Aérosol extrêmement inflammable.   |
| Compressed Gas                        | H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| Cancérogénicité, catégorie 2          | H351 | Susceptible de provoquer le cancer.                                      |
| STOT, exposition répétée, catégorie 2 | H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes .                        |

### SGH étiqueter les conseils de prudence

|           |  |
|-----------|--|
| P210      | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P211      | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  |
| P251      | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  |
| P410+P412 | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.   |
| P410+P403 | Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.   |
| P201      | Se procurer les instructions avant utilisation.  |
| P280      | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.                                  |
| P308+P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  |
| P405      | Garder sous clef.  |
| P501      | Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, provinciales, et les lois fédérales.   |
| P260      | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.   |
| P314      | Consulter un médecin en cas de malaise.  |

### 3. Composition / Information On Ingredients

#### SUBSTANCES DANGEREUSES

| <u>Nom chimique</u>                  | <u>N° CAS</u> | <u>Wt.%</u> | <u>Symbols GHS</u> | <u>Phrases GHS</u>   |
|--------------------------------------|---------------|-------------|--------------------|----------------------|
| Propane                              | 74-98-6       | 15          | GHS04              | H280                 |
| Distillats, Hydrotreated, Léger      | 64742-49-0    | 11          | GHS08              | H304                 |
| N-Butane                             | 106-97-8      | 7.1         | GHS04              | H280                 |
| Dioxyde de Titane                    | 13463-67-7    | 6.7         | Not Available      | Not Available        |
| Xylène                               | 1330-20-7     | 4.2         | GHS02-GHS07        | H226-315-319-332     |
| Acétate de n-Butyle                  | 123-86-4      | 4.1         | GHS02-GHS07        | H226-336             |
| Talc (silicate de magnésium hydraté) | 14807-96-6    | 2.7         | Not Available      | Not Available        |
| Éthylbenzène                         | 100-41-4      | 1.0         | GHS02-GHS07-GHS08  | H225-304-332-351-373 |
| Silice Cistalline                    | 14808-60-7    | 0.1         | Not Available      | Not Available        |

## 4. Premiers secours

**En cas de contact avec les yeux:** Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer à l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

**En cas de contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou si elle persiste.

**En cas d'exposition par inhalation:** Si inhale, faire prendre l'air à la personne atteinte. Si celle-ci ne respire pas, Appeler un médecin. Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**En cas d'ingestion:** Risque d'aspiration : Ne pas provoquer le vomissement et ne rien administrer par voie orale, car ce produit peut pénétrer dans les poumons et causer de graves lésions pulmonaires. Obtenir des soins médicaux immédiatement. En cas d'ingestion, consulter un médecin.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :** Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Mousse, Eau pulvérisée

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:** POINT D'ECLAIR EST INFÉRIEUR DE -3°C. DANGER! EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE! L'eau pulvérisée pourrait s'avérer inefficace. Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis à une chaleur extrême. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Garder les contenants hermétiquement fermes. Tenir éloigné de la chaleur, du matériel électrique, des étincelles et de la flamme nue. La perforation du contenant sous pression peut faire éclater le contenant. Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis à une chaleur extrême due à la montée de la pression. Pas de dangers inhabituels d'incendie ou d'explosion noté.

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES:** Evacuer les lieux et combattre l'incendie à une distance sécuritaire. Du matériel de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome, devrait être utilisé. On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empêcher la montée de la pression et la possibilité d'auto-inflammation ou d'explosion. Utiliser un jet d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

**Risque spécial d'incendie et d'explosion (poussière combustible):** Aucune information.

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

**MESURES À PRENDRE SI LE MATÉRIAU EST LIBÉRÉ OU RENVERSÉ:** Confiner le liquide renversé avec du sable ou de la terre. NE PAS utiliser un matériau combustible tel que de la sciure de bois. Retirer toute source d'inflammation, ventiler la pièce et ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte et d'outils ne provoquant pas d'étincelles. Éliminer le produit conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Ne pas incinérer les contenants fermes. Isoler l'endroit dangereux et empêcher le personnel qui n'est pas essentiel ou qui n'est pas protégé d'accéder aux lieux. Ventiler la pièce et ramasser le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Jeter le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

## 7. Manipulation et stockage

**MANIPULATION:** Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Se laver les mains avant de manger. Utiliser uniquement dans un endroit convenablement ventilé. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de sécurité, même lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des résidus. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Utiliser dans un endroit convenablement ventilé. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Entreposage :** Garder les contenants hermétiquement fermes. Tenir loin de la chaleur, du matériel électrique, des étincelles et de la flamme nue. Contenu sous pression. Ne pas entreposer à plus de 49 degrés C (120 degrés F). Entreposer les grandes quantités de produit dans des bâtiments conçus pour l'entreposage de liquides inflammables de classe NFPA I et protégés en conséquence. Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ni entreposer à des températures supérieures à 49 degrés C (120 degrés F). Le produit doit être stocké dans des récipients hermétiquement fermés et protégés de la chaleur, l'humidité et les matières étrangères. Conserver dans un endroit sec et bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles, de la flamme et des sources d'inflammation. Éviter la chaleur excessive.

**Conseils sur la manipulation sécuritaire de la poussière combustible:** Aucune information.

## 8. Exposure Controls / Personal Protection

| Nom chimique                         | N° CAS     | % du poids moins que | ACGIH TLV-TWA           | ACGIH TLV-STEL | OSHA PEL-TWA         | OSHA PEL-CEILING |
|--------------------------------------|------------|----------------------|-------------------------|----------------|----------------------|------------------|
| Propane                              | 74-98-6    | 15.0                 | N.E.                    | N.E.           | 1000 ppm             | N.E.             |
| Distillats, Hydrotreated, Léger      | 64742-49-0 | 15.0                 | N.E.                    | N.E.           | N.E.                 | N.E.             |
| N-Butane                             | 106-97-8   | 10.0                 | N.E.                    | 1000 ppm       | N.E.                 | N.E.             |
| Dioxyde de Titane                    | 13463-67-7 | 10.0                 | 10 mg/m <sup>3</sup>    | N.E.           | 15 mg/m <sup>3</sup> | N.E.             |
| Xylène                               | 1330-20-7  | 5.0                  | 100 ppm                 | 150 ppm        | 100 ppm              | N.E.             |
| Acétate de n-Butyle                  | 123-86-4   | 5.0                  | 50 ppm                  | 150 ppm        | 150 ppm              | N.E.             |
| Talc (silicate de magnésium hydraté) | 14807-96-6 | 5.0                  | 2 mg/m <sup>3</sup>     | N.E.           | N.E.                 | N.E.             |
| Éthylbenzène                         | 100-41-4   | 5.0                  | 20 ppm                  | N.E.           | 100 ppm              | N.E.             |
| Silice Cristalline                   | 14808-60-7 | 1.0                  | 0.025 mg/m <sup>3</sup> | N.E.           | 50 µg/m <sup>3</sup> | N.E.             |

### Protection individuelle

**CONTRÔLES D'INGÉNIERIE:** Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser du matériel de ventilation à l'épreuve des explosions. Créer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenêtres pour empêcher l'accumulation de vapeurs. Maintenez la dilution générale de la ventilation locale d'échappement en volume et distribution pour garder le TLV des ingrédients dangereux au-dessous des limites acceptables.

**Équipement de protection respiratoire:** Un programme de protection respiratoire respectant les normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent le port d'un respirateur. Un respirateur d'épuration d'air approuvé par NIOSH/MSHA avec la cartouche ou la boîte métallique de vapeur organique peut être permis dans certaines circonstances où on s'attend à ce que des concentrations aéroportées dépassent des limites d'exposition.

**PROTECTION DE LA PEAU:** Utiliser des gants étanches afin d'éviter le contact avec la peau et l'absorption de ce produit par la peau. Les gants en nitrile ou en neoprene peuvent offrir une protection cutanée suffisante. Utiliser des gants pour éviter le contact prolongé avec la peau.

**Protection des yeux:** Porter des lunettes de sécurité conçues pour protéger contre les éclaboussures de liquides.

**L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'équipement de protection individuelle et son application. Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir des conseils en ce qui concerne les types d'équipements de protection individuelle et leurs applications.

**PRATIQUES HYGIÉNIQUES:** Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés immédiatement et les laver avant de les réutiliser.

**Mesures d'ingénierie pour la poussière combustible:** Aucune information.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                     |                             |   |               |
|-------------------------------------|-----------------------------|---|---------------|
| <b>Caractéristiques:</b>            | Jet en brume                | <b>Etat Physique:</b>                       | Liquide       |
| <b>Odeur:</b>                       | Comme un solvant            | <b>Seuil de l'odeur:</b>                    | N.E.          |
| <b>Relative Density:</b>            | 0.882                       | <b>pH:</b>                                  | N.A           |
| <b>Point de congélation, °C:</b>    | Non déterminé               | <b>Viscosité:</b>                           | Non déterminé |
| <b>Solubilité à l'eau:</b>          | Négligible                  | <b>Coéf de partition Octanol-Eau (Kow):</b> | Non déterminé |
| <b>Decomposition Temp., °C:</b>     | Non déterminé               | <b>Explosive Limits, vol%:</b>              | 0.9 - 12.6    |
| <b>Plage du point d'ébullition:</b> | -37 - 537                   | <b>Point d'éclair, °C:</b>                  | -96           |
| <b>Inflammabilité:</b>              | Supporte la combustion      | <b>Auto-ignition Temp., °C:</b>             | Non déterminé |
| <b>Taux d'évaporation:</b>          | Plus rapidement que l'Éther | <b>Pression de vapeur, mmHg:</b>            | Non déterminé |
| <b>Densité de vapeur:</b>           | Plus lourd que l'air        |   |               |

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

## 10. Stabilité et réactivité

**Conditions à éviter:** Éviter les températures supérieures à 49°C (120°F). Éviter toutes les sources d'inflammation possibles.

**INCOMPATIBILITÉ:** Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alcalis forts.

**DÉCOMPOSITION DANGEREUSE:** Par la flamme nue, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. La flamme produit l'irritation. Peut produire des fumées dangereuses quand c'est chauffé à décomposition comme dans la soudure. Les fumées peuvent contenir: monoxyde de carbone, anhydride carbonique, et formaldéhyde.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE:** Ne se produira pas dans des conditions normales.

**STABILITÉ:** Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

## 11. Informations toxicologiques

**EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX:** Provoque des lésions oculaires graves

**EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU:** La substance peut provoquer une légère irritation cutanée. Le contact prolongé ou répété peut causer une irritation cutanée. Peut provoquer une irritation cutanée. Il pourrait se produire des réactions allergiques.

**EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION:** Nocif si inhale. Les concentrations élevées de gaz, de vapeurs, de brouillard ou de poussières peuvent être nocives si inhalées. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Les concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'inhalation prolongée ou excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION:** Risque d'aspiration si ingère; peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Nocif si ingère.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES:** La surexposition au xylène a été associée à des anomalies du foie, à des lésions des reins, des poumons, de la rate et des yeux, des troubles du système reproducteur, de même qu'à l'anémie, chez des animaux de laboratoire. Les effets sur les humains incluent des anomalies du foie et du cœur. IARC énumère l'éthylbenzène comme carcinogène humain possible (groupe 2B). Contient du dioxyde de titane. Le dioxyde de titane est répertorié comme un groupe 2B -"Peut-être cancérigène pour l'homme" par IARC. Aucune exposition importante au dioxyde de titane ne semble survenir lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matériaux, comme dans les peintures au cours de l'application au pinceau ou au séchage. Le risque de surexposition dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière du ponçage répété des surfaces ou de la brume de jet et de la concentration réelle du bioxyde titanique dans la formule. (Ref: Monographie du IARC, Vol 93 2010) Peut causer des troubles du système nerveux central (narcose occasionnant une perte de coordination, une faiblesse, de la fatigue, de la confusion mentale et une vue brouillée) et/ou des lésions. Des recherches ont établi un lien entre la surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants et les lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. Des concentrations élevées peuvent avoir des effets néfastes sur le système nerveux central (sommolence, étourdissements, nausées, maux de tête, paralysie et vue brouillée) et/ou des lésions.

**VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTRÉE:** Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation, Absorption cutanée, Contact avec la peau

### Valeurs de toxicité aiguë

The acute effects of this product have not been tested. Data on individual components are tabulated below:

| <u>N° CAS</u> | <u>Nom chimique</u>                  | <u>LD50 par voie orale</u> | <u>LD50 par voie cutanée</u> | <u>Vapeur CL50</u> |
|---------------|--------------------------------------|----------------------------|------------------------------|--------------------|
| 64742-49-0    | Distillats, Hydrotreated, Léger      | >5000 mg/kg Rat            | >3160 mg/kg Rabbit           | >4951 mg/L Rat     |
| 106-97-8      | N-Butane                             | N.E.                       | N.E.                         | 658 mg/L Rat       |
| 13463-67-7    | Dioxyde de Titane                    | >10000 mg/kg Rat           | 2500 mg/kg                   | N.E.               |
| 1330-20-7     | Xylène                               | 3500 mg/kg Rat             | >4350 mg/kg Rabbit           | 29.08 mg/L Rat     |
| 123-86-4      | Acétate de n-Butyle                  | 10768 mg/kg Rat            | >17600 mg/kg Rabbit          | > 21 mg/L Rat      |
| 14807-96-6    | Talc (silicate de magnésium hydraté) | 6000                       | N.E.                         | 30                 |
| 100-41-4      | Éthylbenzène                         | 3500 mg/kg Rat             | 15400 mg/kg Rabbit           | 17.4 mg/L Rat      |
| 14808-60-7    | Silice Cristalline                   | 5500 mg/kg Rat             | 5500                         | 100 mg/L           |

N.E. - Not Established

## 12. Informations écologiques

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:** Le produit est un mélange des composantes indiquées. Le produit est un mélange des composantes indiquées.

## 13. Considérations relatives à l'élimination des déchets

**Informations sur l'évacuation:** Éliminer le produit conformément aux règlements et ordonnances municipaux, provinciaux et fédéraux. Ne pas permettre au produit de s'infiltrer dans les collecteurs d'eaux pluviales ou les égouts. N'incinerez pas les récipients fermés. Ce produit comme fourni est défini par USEPA comme déchet dangereux inflammable. Débarassez-vous de la portion non utilisée du produit comme déchet dangereux (D001) selon le règlement fédéral, local, et de l'état.

## 14. Informations relatives au transport

|                            | <u>National (USDOT)</u>                    | <u>International (IMDG)</u> | <u>Aérien (IATA)</u> | <u>TDG (Canada) -<br/>FRENCH</u><br>N.A    |
|----------------------------|--|-----------------------------|----------------------|--|
| <b>UN Number:</b>          | N.A  | 1950                        | 1950                 | N.A  |
| <b>Nom UN::</b>            | Peindre les produits en quantités limitées | Aérosol, inflammable        | Aérosol, inflammable | Peindre les produits en quantités limitées |
| <b>Classe de danger :</b>  | N.A  | 2.1                         | 2.1                  | N.A  |
| <b>Groupe d'emballage:</b> | N.A  | N.A                         | N.A                  | N.A  |
| <b>Quantité Limitée:</b>   | Oui  | Oui                         | Oui                  | Oui  |

## 15. Informations règlementaires

### Réglementations fédérales américaines:

#### Catégorie de risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

Gas under pressure, Cancérogénicité, Specific target organ toxicity (single or repeated exposure)

#### SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de le partie 372 de 1986 et 40 CFR:

#### Nom chimique

Xylène  
Éthylbenzène

#### N° CAS

1330-20-7  
100-41-4

#### LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des États-Unis:

#### Nom chimique

L'huile de ricin, le sel sulfaté, de sodium

#### N° CAS

68187-76-8

**16. Autres informations****Evaluations HMIS****Santé:** 2\*    **Inflammabilité:** 4                    **Risque physique:** 0                    **Protection individuelle:** X**Classements NFPA****Santé:** 2    **Inflammabilité:** 4                    **Instabilité**                    0**Maximum Incremental Reactivity** 0.80**CE DATE DE RÉVISION:** 8/9/2018**MOTIF DE LA RÉVISION:** Substance Regulatory CAS Number Changed  
Substance Hazardous Flag Changed  
Substance Hazard Threshold % Changed  
Substance and/or Product Properties Changed in Section(s):  
15 - Regulatory Information

Légende: N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

Le fabricant estime que, au meilleur de sa connaissance, information et croyance, l'information contenue dans ce document soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Toutefois, étant donné les conditions de manipulation, d'utilisation et de stockage de ces matériaux sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité pour les dommages corporels ou des dégâts matériels résultant de l'utilisation de ces matériaux. Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, concernant l'exactitude ou la fiabilité des données ou des résultats obtenus par leur utilisation. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Les informations et recommandations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont offertes pour la considération et l'examen des usagers. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces informations et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.